

**PRO- 2.2 REALISATION D'UNE EVALUATION DES RISQUES LIES AU MODE « HYBRIDE » DE L'ECDIS POUR LES ENC DE LA S-57 ET DE LA S-101, AFIN DE DEFINIR DES ORIENTATIONS PLUS SPECIFIQUES SUR SA MISE EN ŒUVRE**

**Soumis par:** Chine

**Référence:** Feuille de route pour la décennie pour la mise en œuvre de la S-100 (2020–2030)

**PROPOSITION**

**Conformément au plan de l'OHI, le mode « hybride » des ECDIS pour les ENC de la S-57 et de la S-101 durera environ 7 ans (2024-2030). La Chine propose que l'OHI collabore avec les organisations compétentes pour réaliser une évaluation détaillée des risques liés au mode « hybride » des ECDIS et qu'elle fournisse des orientations plus spécifiques aux parties concernées afin de les aider à mener à terme la phase de transition avec succès.**

**NOTE EXPLICATIVE**

1. Avec le développement continu des ENC de la S-101, la transition des ENC de la S-57 vers les ENC de la S-101 a été mise à l'ordre du jour. Les services hydrographiques (SH), les utilisateurs d'ENC, les organismes d'homologation des ECDIS, les centres régionaux de coordination des ENC (RENC), les revendeurs à valeur ajoutée (VAR), les distributeurs d'ENC et les autorités de sécurité maritime (MSA) des EM suivent de près cette transition.

2. Conformément à la « Feuille de route pour la décennie pour la mise en œuvre de la S-100 (2020-2030) » de l'OHI, le mode « hybride » des ECDIS pour les ENC de la S-57 et de la S-101 durera environ 7 ans (2024-2030). En outre, la Feuille de route fournit des directives générales sur la façon d'effectuer les travaux de transition pour les SH, les utilisateurs d'ENC, les agences d'homologation des ECDIS, les RENC et les VAR, les distributeurs d'ENC et les MSA, etc.

3. Pour autant que nous sachions, la plupart des parties concernées attendent avec impatience l'avènement de l'ère des ENC de la S-101. Toutefois, certains aspects du mode « hybride » ne sont pas encore clairs et ces incertitudes doivent être levées, par exemple :

- Les SH doivent produire des ENC de la S-57 et de la S-101 pendant la période de mode « hybride », ce qui va alourdir considérablement leur charge de travail. Ils sont très préoccupés par la question de savoir si les industries des systèmes de production des ENC disposent de moyens techniques suffisants pour améliorer leur système afin d'en minimiser l'impact ;

- Les utilisateurs d'ENC sont très préoccupés par les différences dans l'installation, la présentation et l'utilisation des ENC de la S-57 ENC et de la S-101, par la question de savoir s'il existe des incompatibilités inconnues dans les ENC de la S-57 et de la S-101 qui coexistent dans l'ECDIS, et souhaitent connaître les exigences supplémentaires en matière de connaissances des utilisateurs ENC pour l'exploitation des ECDIS en mode « hybride » ; et

- Les organismes d'homologation des ECDIS et les autorités de sécurité maritime seront très préoccupés par l'impact du mode hybride sur l'exigence d'homologation des ECDIS et sur la mise en œuvre du contrôle par l'État du port et du contrôle par l'État du pavillon (PSC/FSC).

Il existe d'autres préoccupations et incertitudes similaires pour lesquelles les parties concernées souhaiteront peut-être demander conseil à l'OHI et aux organisations/experts compétents.

4. A cet égard, la Chine propose que l'OHI collabore avec les organisations compétentes pour réaliser une évaluation détaillée des risques liés au mode « hybride » pour les ENC de la S-57 et de la S-101, et pour fournir des orientations plus précises à toutes les parties concernées afin de les aider à mener à bien les travaux de transition.